

ALERTE RENFORCEE



Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h



Interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol) sauf 1ère mise en eau pour les piscines enterrées



Interdiction de laver les voitures sauf dans les stations qui n'utilisent qu'une piste



Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses et espaces verts



Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses

La préfecture de Loire-Atlantique a pris un arrêté plaçant le département en alerte renforcée "eau potable".

ALERTE RENFORCEE



Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h



Interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol) sauf 1ère mise en eau pour les piscines enterrées



Interdiction de laver les voitures sauf dans les stations qui n'utilisent qu'une piste



Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses et espaces verts



Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses

De nouvelles restrictions vont donc s'appliquer, notamment :

- Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h
- Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses, espaces verts et massifs fleuris
- Interdiction de remplir, mettre à niveau ou vidanger les piscines privées (y compris hors-sol)
- Interdiction de laver les voitures sauf dans les stations qui n'utilisent qu'une piste de lavage haute-pression
- Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses.

Nous vous invitons également à consulter le site <https://vigieau.gouv.fr/> pour en savoir plus sur les restrictions qui s'appliquent.

À ce jour, l'alimentation en eau potable du territoire d'atlantic'eau est maîtrisée mais la situation reste tendue.

[Retour aux actualités](#)